

rentes variations; elle a été tour-à-tour encouragée, bornée & prohibée. Depuis longtems le gouvernement avoit paru ne pas s'en occuper; mais un édit publié récemment vient de la restreindre seulement aux coteaux, qui ne sont pas susceptibles d'autres productions; il ordonne que toutes les vignes plantées dans les plaines & vallons soient arrachées, pour que le terrain qu'elles occupent soit cultivé en froment. Tout annonce que le gouvernement veillera à l'exécution de cet édit, quoiqu'il l'ait retardée d'une année sur les représentations des propriétaires de vignobles, qui ont l'espérance de la récolte la plus abondante,

---

la Hongrie, particulièrement dans la province de Tockai, sur les côtes du Rhin & de la Meuse. Il faut croire que la Germanie & la Gaule occidentale n'avoient pas encore fait beaucoup de progrès dans cette culture, car Julien qui vivoit dans le quatrième siècle, raille dans un poëme grec les Gaulois sur leur boisson: il dit que leur Bacchus n'offroit pas l'odeur suave du Nectar & qu'il n'étoit qu'une divinité propice à l'avoine; ce qui prouve que la bière étoit alors en usage. Ce fut pendant le séjour qu'il fit dans la Germanie, lorsqu'il combattoit contre les Barbares qui inondoient les Gaules, & à Paris où il chercha un asyle contre le courroux de son pere Constance, que dégoûté de la boisson du pais tirée de grains mis en fermentation, il donna des encouragemens à la culture des vignes. Le Roi de France Charles IX imita dans la suite Domitien, & il fit publier en 1569 un édit limitatif de la culture des vignes; celui qui vient d'être publié en Portugal, paroît être calqué sur cette loi.